

Image not found or type unknown



Achat d'une maison et divorce

Par **Jacques Cneude_old**, le **09/09/2007 à 16:54**

Je suis mariée sans contrat de mariage. J'ai reçu un héritage de ma grand-mère et une donation de ma mère. Je voudrais acheter avec ma mère et mon ami une maison en utilisant ces fonds pour financer une partie de l'achat. Puis-je le faire sans que mon mari puisse s'interposer. Ayant l'intention ensuite de divorcer, pourra-t'il avoir un droit de regard et des prétentions sur l'acquisition de cette maison? Est-il préférable de constituer une SCI? Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **09/09/2007 à 18:32**

Bonjour.
Non, votre conjoint ne peut en aucun cas s'opposer à l'achat de la maison.
Concernant ses droits au moment du divorce, elle n'en aura aucun à partir du moment où vous avez bien rempli les formalités de "remploi" (c'est le notaire qui le fera).